

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°049/2025 ANNULE ET REMPLACE n°040/2025
Autorisant l'installation d'une benne au 14 rue Camille Claudel

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°02-020-06/2024 du 25/06/2024 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par monsieur Gilberto FERNANDES – 14 rue Camille Claudel pour l'installation d'une benne, pour des travaux de terrassement.

ARRETE

Article 1 : Le 26/06/2025, une benne sera installée devant le 14 rue Camille Claudel.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée à monsieur Gilberto FERNANDES

Fait à Crégy-lès-Meaux le 24/06/2025

Le Maire,

M. Gérard CHOMONT

